

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 13 avril 2026

Présents

Exécutif :	MM.	Stéphane Hostettler Yves Lüthi	Maire Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mmes	Laura Mathil Audrey Pion	Présidente Vice-présidente
	M.	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Sabine Chenevard, Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu	
Conseillers municipaux :	MM.	Marc Béné, Patrick Bonnefous, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	M.	Éric Grand	Conseiller administratif
	M.	Jean-Marie Beaud	
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale, culture & sport du 17.3.2026
 - 4.2 Commission finances & administration du 23.3.2026
 - 4.3 Commission bâtiments & développement du 26.3.2026
 - 4.4 Commission agriculture & routes du 7.4.2026
5. Présentation des comptes annuels 2025
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
 - 6.1 DEL14-2026 : validation des modifications du règlement du cimetière LC26-351
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition des Conseillers administratifs
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous. Puis elle annonce les personnes excusées.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026

Mme Sabine Chenevard et **M. Christophe Mage** proposent chacun une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle Jura (1^{er} étage) le 4 mai 2026 à 20h.

La Présidente rappelle que la présidence du bureau du Conseil municipal changera au terme de cette première année de législature. Elle invite les élus à réfléchir à cette opportunité et à faire acte de candidature. L'élection des nouveaux membres du Bureau sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Les élus ont tous reçu copie du courrier de pétition de Mme Verena Chenevard concernant le chemin des Champs-Barbat. Cette pétition demande l'installation d'un panneau signalant la présence d'écoliers afin de réduire la vitesse des véhicules. L'administration a d'ores et déjà accusé réception. **La Présidente** propose de renvoyer cette pétition à la commission idoine.

Mme Sabine Chenevard trouverait pertinent de travailler sur les panneaux signalétiques qui avaient été proposés par la commission sociale, culture & sport.

Mme Catalina Kauz rappelle que ce dossier avait été suspendu, faute de budget (coût de Fr. 15'000.-, sur devis).

M. Christophe Mage suggère de faire réaliser ces panneaux en bois par des jobs d'été, une solution plus simple et à moindre coût.

Mme Sabine Chenevard répond que la commission souhaitait mandater un graffeur et faire collaborer les enfants de l'école.

M. Christophe Mage relève que ces panneaux, qui seront soumis aux intempéries, risquent de se dégrader rapidement.

M. Stéphane Hostettler ajoute que le GIAP avait déjà été approché, pour la création par les enfants de ces panneaux déplaçables.

M. Patrick Bonnefous estime que vu le coût, il vaudrait la peine de se poser la question d'un dépassement de budget. Il suggère de faire réactualiser les devis et d'en solliciter d'autres avec des matériaux différents. Peut-être existe-t-il aussi des panneaux tout prêts.

Mme Sabine Chenevard souligne qu'en dehors des panneaux, l'objectif de la commission était aussi de travailler avec l'école.

M. Stéphane Hostettler précise qu'en l'absence de réglementation routière pour ce chemin, il est possible d'y rouler à 80 km/h.

M. Christophe Mage répond que la commune a déjà pris contact avec l'OCT aux fins d'une réduction de vitesse et l'installation, aux deux bouts du chemin, de panneaux « attention enfants ».

Mme Catalina Kauz suggère d'instaurer une interdiction de circuler sur ce chemin aux horaires scolaires.

M. Patrick Bonnefous juge préférable la sensibilisation à l'interdiction, car cette dernière impliquerait d'instaurer des contrôles.

Ce dossier est renvoyé à la commission sécurité.

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler annonce une naturalisation facilitée.

M. Stéphane Hostettler indique que le règlement fixant les conditions de location des locaux communaux a été renforcé. L'article 19 portant les restrictions d'usage a été complété. Il est maintenant précisé que l'utilisation du matériel pyrotechnique ou pouvant provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication, y compris les fontaines à gâteaux ou autres feux de Bengale, est interdite. Il est également interdit d'encombrer les voies d'évacuation et de sauvetage. Les bougies, y compris celles d'ornement, doivent être posées sur des supports appropriés et incombustibles, de telle sorte qu'elles ne se renversent pas. Il faut les placer à distance des matières inflammables de manière à empêcher tout départ de feu. Par ailleurs, le Conseil administratif a également mandaté un audit incendie du restaurant de la Couronne.

La commune de Jussy a déposé un recours contre la décision de l'administration fiscale cantonale relative aux comptes fiscaux 2025, en particulier contre le montant des frais de perception des impôts communaux (fixés à 3 %) et l'absence de restitution des intérêts moratoires. La commune conteste le caractère excessif de ces frais, estimant qu'ils devraient être ramenés à environ 0,55 %, et considère que les intérêts perçus sur les impôts communaux doivent lui revenir. Ce recours s'inscrit dans une démarche coordonnée avec d'autres communes et dépendra notamment de l'issue d'un cas pilote actuellement traité par la Cour de justice.

M. Patrick Bonnefous demande quel est l'auteur dudit recours.

Le juriste de l'ACG, répond **M. Christophe Mage**.

M. Stéphane Hostettler ajoute que toutes les communes genevoises ont recours.

En l'absence de M. Éric Grand, excusé, **M. Stéphane Hostettler** annonce les dernières autorisations de construire.

Autorisation préavisée :

DD/315728/3 : Transformation et changement d'affectation d'une ferme – route de La Gara 28. *Préavis favorable.*

Autorisations délivrées :

APA/342154/1 : Aménagement et revêtement en enrobé d'un accotement herbeux – route de Lullier 67. *Autorisation délivrée.*

DD/339981/1 : Assainissement et agrandissement d'une habitation – route des Beillans 58. *Autorisation refusée.*

DD/341745/1 : Réfection de l'enveloppe thermique du bâtiment – changement chauffage – installation PAC – route de Monniaz 121. *Autorisation délivrée.*

DD/3400481/1 : Rénovation d'une habitation rurale – route de Lullier 84. *Autorisation délivrée.*

M. Yves Lüthi annonce que la mise à l'enquête publique de la modification de zone (MZ) des Beillans (Jussy, La Loure) a été publiée dans la FAO le 18.3.2026 (projet de modification des limites de zones N° 30224-523). Cette MZ avait été déposée à l'époque où la commune envisageait d'agrandir l'école. Le Conseil municipal ne devra pas rendre sa délibération tant que le département ne lui aura pas transmis, au terme de ladite enquête publique, le dossier d'observations. Le dossier est consultable à la Mairie ou au DT du 18 mars au 27 avril.

La commune a récemment mandaté un conseil juridique afin de défendre ses intérêts face à

l'augmentation préoccupante du trafic pendulaire et aux conséquences du projet d'autoroute A412. Les analyses disponibles montrent déjà une forte hausse du trafic de transit, avec près de 10'000 véhicules par jour traversant le village aujourd'hui, et des projections pouvant atteindre 18'000 véhicules à terme. Dans ce contexte, la commune a officiellement interpellé le Conseil d'État au début du mois de mars pour obtenir des mesures concrètes visant à protéger la qualité de vie des habitants, limiter le trafic de transit et garantir une meilleure prise en compte des impacts du projet autoroutier. Les conseillers d'État, MM. Pierre Maudet et Nicolas Walder, ont réagi. Le premier par courrier pour marquer son incompréhension que la commune de Jussy passe par un avocat pour communiquer avec l'État. Le second est venu avec son état-major pour une réunion à Jussy, également pour traiter d'autres sujets, notamment celui du problème de la parcelle n° 165, un dossier qui date de l'époque de M. Antonio Hodgers.

M. Yves Lüthi relève que l'enquête environnementale sur la future A412 est défavorable au projet.

Suite à une formation spécialisée, il apparaît que l'utilisation de biocides pour la destruction de nids d'insectes est désormais soumise à une autorisation spécifique. À défaut de ce permis, la CP33 ne pourrait plus assurer ces interventions, qui représentent une part importante de son activité estivale. Afin de maintenir cette prestation à la population, il est proposé de former deux membres de la compagnie, pour un coût total de Fr. 2'800.-, et ainsi garantir la continuité des interventions et l'accès au matériel spécialisé mis à disposition par le GSIS. Le Conseil administratif a demandé à ce que l'un des deux sapeurs formés soit M. Eddy Piagentini, également employé communal.

M. Yves Lüthi présente les comptages du nombre d'élèves qui traversent à la hauteur de Jussy Château-du-Crest, qui ont été réalisés la semaine du 9 au 15 mars. Au total, 104 élèves ont traversé à cet endroit pendant cette période.

Au début de l'année, le Conseil administratif a reçu la société de sécurité SGP qui travaille pour des communes de la région. L'objectif de leurs patrouilles est d'assurer une présence dissuasive et rassurante pour les résidents, tout en contribuant à la prévention des incivilités et des actes de vandalisme. Les magistrats ont précisé que la commune n'a pas de ligne budgétaire pour 2026, mais que la sécurité est une préoccupation de plus en plus soulevée par les habitants. SGP a donc proposé un concept simple, qui semble efficace et peu coûteux. Le dispositif repose sur des passages de patrouilles mobiles à des horaires variables, afin de maintenir un effet de surprise et une présence visible sur le territoire communal. Ce concept est également flexible et évolutif. Ils peuvent proposer de mettre celui-ci en place sous forme d'une phase test de 3 à 6 mois, permettant d'évaluer concrètement son efficacité et d'ajuster le dispositif selon les besoins de la commune. Le nombre d'heures serait d'environ 32,34 par semaine pour un coût mensuel de Fr. 1'922,80.-. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accepter un dépassement de budget et de faire un test sur 6 mois, soit un montant de Fr. 11'536,80. Certains contribuables attendent que la commune prenne des mesures.

Sur une question de **Mme Géraldine Mathieu**, **M. Christophe Mage** précise que les patrouilles auraient lieu jour et nuit.

M. Patrick Bonnefous pense que ces patrouilles sont assez dissuasives. La difficulté, ce sera de contrôler que les patrouilles sont bien effectuées.

M. Yves Lüthi répond que les tournées de SGP sont toutes géolocalisées.

Mme Catalina Kauz demande si les habitants pourraient contacter SGP en cas de problème éventuel.

M. Christophe Mage rappelle qu'il vaut mieux aviser la police.

M. Pascal Wegmuller voudrait savoir si les patrouilles passeraient aussi par les hameaux.

M. Christophe Mage, qui répond par l'affirmative, répète que SGP travaille déjà pour les communes voisines.

M. Marc Béné demande si la commune a contacté d'autres sociétés, pour obtenir plusieurs devis.

Mme Audrey Pion précise que les autres devis reçus n'avaient rien à voir, en termes de coût.

M. Christophe Mage fera actualiser les devis précédemment demandés à d'autres sociétés de sécurité privée.

Ce sujet est renvoyé à la commission sécurité.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale, culture & sport du 17.3.2026

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Les commissaires ont reçu Mme et M. Alexandra et Guillaume Ruch-Telychko pour une présentation du projet « Silver », qui aborde le lien social et la sécurité des aînés. Ce projet, né à Jussy, répond à deux constats : l'isolement social croissant des personnes âgées, dont 40 % ressentent la solitude dès 45 ans, et la difficulté des seniors à signaler des incidents à leurs proches. Le projet propose un écosystème avec un bracelet simple, sans stigmatisation, mesurant certaines constantes vitales et connecté à une application. Celle-ci permet aux seniors de communiquer avec leur famille, d'accéder à des fonctionnalités ludiques et d'interagir avec une IA évolutive. Une application destinée aux familles permet le suivi de la santé et de l'humeur des proches, avec un stockage des données conforme au RGPD, garantissant la liberté de partage des informations. Silver vise à rassurer les familles tout en respectant l'autonomie des seniors. Pour le moment cette application ne détecte pas les chutes, mais un nouveau prototype permettrait une alerte en cas de chute.

Le couple Ruch-Telychko propose un test-pilote gratuit du produit Silver pour les aînés de Jussy, espérant recueillir des retours précieux. Le coût après la période de test sera de Fr. 34.- mensuels ; les EMS pourraient également bénéficier d'outils pour gérer la santé des résidents en temps réel. Voir pour une présentation aux aînés, éventuellement.

Mme Audrey Pion précise que la législation, en Suisse, ce n'est pas le RGPD (Europe), mais la LIPAD.

Fête du printemps – 27 mars 2026 : finalisation des derniers éléments de la fête.

Balade transfrontalière – 26 avril 2026 : la première réunion a eu lieu, trois sociétés prêtes à tenir le stand, la chorale avec les Baroudeurs et le concours de nouvelles. La petite restauration, café et autres seront payants avec les bénéfices destinés aux associations. La prochaine réunion est prévue pour le 25 mars.

Sortie des jeunes 8-11 ans – 30 mai 2026 : 3 jeunes ont été contactés, et se joindront au groupe pour cette sortie accrobranche ; 2 autres jeunes majeurs se joindront également au groupe. Le parc Pirates Aventure, comprenant des jeux, la piscine à balles et les châteaux gonflables, ouvrira ses portes le 1^{er} mai. Cette activité pourrait être proposée aux plus jeunes l'après-midi. L'âge minimum requis pour l'accrobranche est de 8 ans révolus.

Règlement commune de Jussy – plan gestion des déchets : le règlement communal de Jussy sur la gestion des déchets interdit l'utilisation de plastique à usage unique et autorise la vaisselle réutilisable ou compostable. Bien que les modalités spécifiques ne soient pas encore définies, la commune pourrait rétablir la mise à disposition de vaisselle compostable pour les grandes manifestations. Parallèlement, le projet d'agrandissement de la salle des fêtes vise à améliorer le nettoyage de la vaisselle, avec un futur stock de vaisselle en porcelaine. M. Yves Liechti note que les verres compostables se dégradent s'ils sont stockés trop longtemps.

Cinéma plein air – dates à modifier : les dates initialement fixées aux 24-25 juillet sont

avancées aux 21-22 juillet. La commission doit trouver une société pour gérer la buvette. Les films choisis par les commissaires sont : *Le royaume de Kensuké* et *Un petit truc en plus*.

Repas des aînés – 24 novembre 2026 : Mme Véronique Vuadens, qui a déjà trouvé un groupe proposant « cabaret, Moulin rouge », continue à avancer sur l'organisation de cette manifestation.

Invitation jeunes : promotions citoyennes – 23 avril 2026 : invitations envoyées. La Mairie n'a reçu que deux réponses positives.

Sensibilisation protoxyde d'azote : la commission se renseignera en vue d'organiser une sensibilisation pour les jeunes. Cette proposition sera communiquée à l'ensemble des communes de Seymaz-Région.

M. Stéphane Hostettler indique que cette sensibilisation est reportée pour début 2027 à Jussy, les communes de Seymaz-Région ayant déjà prévu un événement pour les jeunes, cette année, à savoir un escape game à Choulex.

4.2 Commission finances & administration du 23.3.2026

M. Patrick Bonnefous évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission. Après l'approbation du rapport de la séance du 2.12.2025, M. Christophe Mage a annoncé que les auditeurs étaient en train de réviser les comptes 2025.

M. Christophe Mage précise que ceux-ci ont terminé la révision et doivent encore envoyer le rapport y relatif.

M. Patrick Bonnefous indique que Transvoirie avait omis d'envoyer une facture relative à l'année précédente pour le nettoyage des containers, ce qui induit un dépassement sur les comptes 2025. **M. Patrick Bonnefous** tient à relever que la commission ne travaille que sur les charges sans avoir de visibilité sur les rentrées fiscales, ce qui complexifie l'établissement du budget. La commune s'attend à une baisse des rentrées fiscales, sachant que les rattrapages sur les années précédentes ont un impact sur le résultat.

La commission a également abordé le sujet de la Fondation Clair-Vivre. **M. Patrick Bonnefous**, qui a repris l'historique, explique que la fondation avait été créée par l'association avec certaines obligations, notamment celles liées à un contrat signé avec la commune qui lui imposait un certain nombre de choses (amortissement du prêt avec possibilité de contre-prestations à fournir). **M. Patrick Bonnefous** souhaiterait quelques éclaircissements concernant l'amortissement annuel de Fr. 5'000.-.

Mme Sabine Chenevard indique qu'il s'agissait d'un don de la commune, à l'époque.

M. Patrick Bonnefous évoque une reconnaissance de dette où le prêteur « se réserve le droit d'octroyer des subventions égales au montant des amortissements ». Mais si le prêteur, qui est la commune, octroie des subventions qui compensent les amortissements, elle n'a pas à comptabiliser ce genre d'opération.

M. Christophe Mage explique que l'ancien Exécutif n'avait pas eu de volonté d'appliquer la convention au sens strict. C'est pour cela que le risque a été provisionné en une fois sur un exercice très bénéficiaire.

M. Patrick Bonnefous relève que la créance est toujours existante. Ce sujet devra être réglé. Car la convention permettait d'octroyer des subventions égales au montant du prêt pour compenser l'avance de Fr. 500'000.- qui avait été consentie à l'époque. D'où l'intérêt d'avoir une vision claire sur ce qui est fait, ce qui doit être fait et ce qui devrait peut-être être corrigé aujourd'hui.

M. Christophe Mage a reçu M. Philippe Othenin-Girard à la Mairie. Celui-ci est ouvert à ce que la commune soit plus impliquée dans la gestion du patrimoine de Clair-Vivre.

M. Patrick Bonnefous explique que la restructuration avait été nécessaire par une situation, car les bâtiments et le fonctionnement étaient arrivés dans une telle précarité qu'il n'y avait pas d'autre choix que de remettre des sommes importantes pour assainir

complètement cette histoire, ce qui avait tout de même coûté 3,5 mios. À partir du moment où la commune a cautionné cette donation de Fr. 500'000.-, elle devrait avoir une vision claire sur la propriété. Il devait aussi y avoir des contre-prestations et, une fois les travaux terminés, une décoration supplémentaire aux frais de la Fondation avec un texte explicatif pour rappeler « l'aide généreuse apportée par la commune ». **M. Patrick Bonnefous** donne lecture de certains articles des statuts de la Fondation en rappelant que deux sièges devaient être réservés au sein du Conseil pour la représentation des autorités communales, le premier étant destiné à un membre de l'Exécutif, le second à un membre du Conseil municipal si possible membre de la commission sociale. De plus, la Fondation permet à la commune d'utiliser ses infrastructures cinq jours par an.

Mme Sabine Chenevard a rappelé lors de la dernière séance l'importance de réserver très à l'avance lesdites infrastructures.

M. Christophe Mage ajoute que la séance du Conseil municipal du mois de juin se déroulera à Clair-Vivre.

M. Patrick Bonnefous indique que la Fondation doit, au moins deux fois par an, rendre compte de la bonne marche de ses activités et de sa bonne santé financière.

M. Christophe Mage confirme que la commune a reçu les comptes audités 2025. Ils sont à disposition des élus sur CMNet. À l'époque, la Fondation avait comptabilisé ces Fr. 500'000.- comme une subvention, et non comme une dette.

Une brève discussion s'engage sur les éléments comptables et financiers de ce dossier, au terme de laquelle **M. Patrick Bonnefous** répète que cette problématique comptable devra être solutionnée.

Ce sujet est renvoyé à la commission finances & administration qui reviendra vers le Conseil municipal avec des propositions.

M. Patrick Bonnefous annonce que les commissaires ont aussi abordé la question d'une éventuelle mise en place d'une rémunération du Conseil municipal. Le Conseil administratif, par la voix de M. Éric Grand, a proposé de préparer un projet et de le présenter lors d'une prochaine séance, proposition qui a été acceptée par la commission.

M. Christophe Mage rappelle que ce projet serait plutôt des compétences de l'administration.

4.3 Commission bâtiments & développement du 26.3.2026

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Route de Juvigny 2 : le projet avance. Les choix des matériaux sont en cours et les appels d'offres devraient être lancés prochainement, pour un début des travaux envisagé cet été.

Extensions salle des fêtes et local des pompiers : les appels d'offres auprès de mandataires spécialisés sont en cours, le but étant d'avoir un projet extrêmement bien ficelé au moment du dépôt de l'autorisation de construire, afin de pouvoir lancer tout de suite les soumissions. Le crédit de construction sera soumis en temps utile au vote du conseil.

Rapport audit de sécurité incendie des Beillans : la commission a donné son accord de principe pour lancer rapidement des demandes d'offres pour les mises en conformité en vue de réaliser les travaux pendant les vacances scolaires. Certains points seront faciles à régler, d'autres plus complexes et plus coûteux, notamment la création d'une sortie de secours supplémentaire pour la salle de rythmique ou les vitrages entre le couloir et les salles de classe.

Audit de la Couronne : la commune n'avait pas encore reçu le rapport de l'auditeur. La Fondation immobilière a demandé au même expert de réaliser un audit des trois arcades des Prés-Seigneur.

Projet de CAD : M. Éric Grand a présenté plusieurs prévariantes.

Nouveau règlement du cimetière : les commissaires ont passé ce document en revue, qui a fait l'objet d'une simple mise à jour. La commission a préavisé favorablement le nouveau règlement du cimetière.

4.4 Commission agriculture et routes du 7.4.2026

Néant.

5. Présentation des comptes annuels 2025

M. Christophe Mage passe en revue les principaux éléments des comptes 2025 en apportant diverses explications sur les plus significatifs. Les comptes détaillés ainsi que la présentation de **M. Christophe Mage** sont à la disposition des élus sur CMNet.

Personne ne demandant la lecture des comptes en l'état, et sur proposition du Conseil administratif, **M. Christophe Mage** invite le Conseil municipal à renvoyer les comptes 2025 en commission finances & administration, qui a déjà étudié ceux-ci une première fois. Les comptes 2025 seront soumis à la validation du Conseil municipal le 4.5.2026. Les élus voudront bien lui transmettre leurs éventuelles questions d'ici lundi, la prochaine séance de la commission finances & administration étant fixée au 20.4.2026. Les réponses leur seront fournies lors de la prochaine séance du conseil.

En l'absence de toute remarque ou question, **la Présidente** procède au vote.

À l'unanimité (11 oui sur 12 CM présents), le Conseil municipal renvoie pour étude les comptes 2025 à la commission finances & administration.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

6.1 DEL14-2026 : validation des modifications du règlement du cimetière LC26-351

M. Christophe Mage précise que le règlement du cimetière avait été voté par le Conseil municipal, mais n'avait jamais été validé par le SAFCO.

La Présidente donne lecture de la délibération et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

À l'unanimité (11 oui sur 12 CM présents), le Conseil municipal accepte la délibération DEL14-2026.

7. Décision(s) de l'ACG

La Présidente annonce la décision de l'AG de l'ACG du 25.3.2026 relative à la constitution dès 2026 d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de 800'000 francs, en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport.

Le Conseil municipal en prend acte.

8. Proposition des Conseillers administratifs

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

Mme Catalina Kauz souhaiterait un point de situation concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

M. Christophe Mage répond que M. Pasquale Bartolo suit ce dossier, qui a été ralenti par les SIG.

Mme Sabine Chenevard demande quand le food-truck thaï viendra à Jussy.

M. Christophe Mage relancera l'intéressé, qui a signé une convention avec la commune.

Mme Catalina Kautz voudrait savoir si une date a été prévue pour le clean-up day, cette année.

M. Yves Lüthi inscrira ce point à l'ordre du jour de la commission agriculture.

10. Divers

Mme Géraldine Mathieu demande s'il existe un fichier de suivi des tâches du Conseil municipal. Un tel fichier permettrait de mieux suivre les dossiers en cours.

M. Yves Lüthi pense que ces dossiers devraient plutôt être suivis au sein des commissions concernées.

M. Christophe Mage évoque le logiciel utilisé par l'administration, à propos duquel il fera un retour au conseil lors de la prochaine séance.

La Présidente suggère de nommer officiellement Mme Sabine Chenevard en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil de la Fondation Clair-Vivre. Le Conseil administratif désignera ultérieurement son représentant.

Mme Sabine Chenevard est élue par acclamations représentante du Conseil municipal au sein du Conseil de la Fondation Clair-Vivre.

M. Patrick Bonnefous rappelle que les modifications nécessaires devront être apportées au Registre du commerce.

Date du prochain Conseil municipal : 4 mai 2026 à 20h.



La Présidente :
Laura Mathil



La Vice-présidente :
Audrey Pion



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 22h08.

Annexes : DEL14-2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Relative au règlement du cimetière de la Commune de Jussy LC 26 351

Vu le règlement du cimetière de 2011,

vu la nécessité d'améliorer et d'apporter des précisions à certains articles du règlement découlant de sa mise en pratique,

vu le préavis favorable du 28 mars 2026 de la commission Bâtiments & Développement, compétente en matière de questions sur le cimetière de la commune de Jussy,

vu la prise en compte des corrections et commentaires du SAFCO,

conformément à la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, du 16 juin 1956, conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 11 oui soit à l'unanimité
sur 12 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du cimetière, du 13 avril 2026, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De prendre acte que le courrier du 20 août 2019 du Conseil administratif relatif à l'approbation du règlement du cimetière de Jussy devient caduc.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU
01.06.2026

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage